



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
27 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars à 19h30, le conseil municipal de la commune de la Roche l'Abeille, dûment convoqué, s'est réuni.

Etaient présents : Monsieur Jean-Claude FRACHET, Monsieur Olivier PASSIN, Madame Isabelle ROUGERIE, Madame Christelle POULAIN, Monsieur Olivier BEILLOT, Madame Jézabelle DUCOUTIEUX, Monsieur Christophe LADELLE, Monsieur Ludovic TURPIN, Madame Noémie POULIER, Madame Elise THÉVET, Monsieur Claude HALLER, Monsieur Francis ROUX, Madame Lise PATERNE, Madame Mélissa AZZOUG, Monsieur Stéphane CABELLO.

Absents excusés : Néant

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Madame Lise PATERNE

Délibération 02/2026 : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION DU MAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Claude HALLER, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux.

Monsieur Claude HALLER, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installé Mesdames et Messieurs FRACHET – ROUGERIE – PASSIN – POULAIN – BEILLOT – THÉVET – CABELLO – PATERNE – ROUX – DUCOURTIOUX – LADELLE – AZZOUG – TURPIN – POULIER – HALLER dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Claude HALLER procède à l'appel nominatif.

Il est choisi pour secrétaire Madame Lise PATERNE.

Il est désigné comme assesseurs Madame Elise THÉVET et Monsieur Olivier PASSIN.

Un discours est lu par Monsieur Claude HALLER.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote. Le Président, après avoir donné lecture des articles L2122-7 - du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 15
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 3
- nombre de suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur Jean-Claude FRACHET : 12 (douze) voix

Monsieur Jean-Claude FRACHET ayant obtenu la majorité absolue, le conseil le proclame maire de la commune et le déclare installé.

Sous la présidence de M Jean-Claude FRACHET élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à la création des postes d'adjoints et à l'élection des adjoints.

Délibération 01/2026 et 03/2026: CREATION DES POSTES D'ADJOINTS ET ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,
Le Maire détermine le nombre d'adjoints à deux. Pas d'opposition à cette proposition.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.
Après un appel de candidature, la liste de candidats ait la suivante :

- Liste Olivier PASSIN – Isabelle ROUGERIE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 15
- nombre de bulletins nuls :
- nombre de bulletins blancs : 3
- nombre de suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Liste PASSIN / ROUGERIE : 12 (douze) voix

La liste PASSIN / ROUGERIE ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre suivant :

- ✓ Mr Olivier PASSIN : 1er adjoint
- ✓ Mme Isabelle ROUGERIE : 2ème adjointe

A la demande de Monsieur Claude HALLER, les délégations de pouvoirs du Maire ainsi que les indemnités consenties au maire et aux adjoints, sont reportées à la prochaine réunion du conseil municipal, ceci dû au manque d'informations et de documents fournis en amont de la réunion.

Monsieur Jean-Claude FRACHET, donne lecture de la charte de l'élu local à l'ensemble du conseil municipal et une copie est remise à chaque membre.

Observations diverses :

Mr Ludovic TURPIN rappelle le délai des trois jours francs à respecter pour l'envoi des convocations ceci afin d'avoir le temps nécessaire pour étudier l'ordre du jour.

Mr Olivier PASSIN prend note de toutes les remarques.

Mr Claude HALLER souhaite que les élus aient accès à des formations.

Le Maire lève la séance à 20h00.

Le Maire,
J-C FRACHET

Procès-verbal du 27 mars 2026

La Secrétaire,
Lise PATERNE



